

FORMATION

FORMAPAP VOTRE PARTENAIRE HANDICAP



Sécuriser les parcours professionnels et garantir
l'employabilité des salariés handicapés
de l'Inter-secteurs Papiers-Cartons

agefiph
ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées





Des prises en charge spécifiques

■ CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

- ▶ Prise en charge majorée de 3€ HT par heure de formation soit :
 - 15€ HT de l'heure pour les formations aux techniques de Branche (au lieu de 12€ HT)
 - 13€ HT de l'heure pour les formations transversales (au lieu de 10€ HT)

■ PERIODE DE PROFESSIONNALISATION

- ▶ Période de professionnalisation possible à partir de 60h de formation (au lieu de 120h)
- ▶ Prise en charge à hauteur de 30€ HT de l'heure pour les coûts pédagogiques (au lieu de 15€ HT)

■ PLAN DE FORMATION ENTREPRISES "MOINS DE 10 SALARIES"

- ▶ Prise en charge majorée de 15€ HT de l'heure pour les coûts pédagogiques externes
- ▶ Actions non plafonnées
- ▶ Actions non comptabilisées dans le plafond annuel fixé par FORMAPAP

■ DIF PRIORITAIRE

- ▶ DIF prioritaire pris en charge à hauteur de 30€ HT de l'heure pour les frais externes, quelque soit le montant des contributions versées à l'OPCA, pour les formations de 30h minimum, les actions de type VAE ou les bilans de compétence.

Pour bénéficier de ces nouvelles modalités,
cocher la case "Travailleur handicapé ou assimilé"
sur les demandes de prise en charge de FORMAPAP

- ▶ Délibération du Conseil d'administration de FORMAPAP du 27 octobre 2009
- ▶ Conditions de prise en charge valables à compter du **24 juin 2009** dans la limite des coûts réels justifiés par l'entreprise

Le 24 juin 2009, FORMAPAP et l'Agefiph ont signé une convention visant à favoriser l'insertion, le maintien et l'évolution dans l'emploi des personnes handicapées, dans les entreprises de l'Inter-secteurs Papiers-Cartons.

Dans ce cadre, des mesures incitatives ont été décidées pour la prise en charge de la formation des personnes handicapées avec un double objectif :

- ▶ Favoriser l'accès à la formation de vos salariés handicapés et sécuriser leur parcours professionnel
- ▶ Développer la formation de vos salariés handicapés pour garantir durablement leur employabilité

Qui est concerné ?

- ▶ Toutes les entreprises de l'Inter-secteurs Papiers-Cartons, qu'elles soient soumises ou non à l'obligation d'emploi.
- ▶ Tous les salariés de l'Inter-secteurs Papiers-Cartons pouvant entrer dans les catégories de personnes handicapées, notamment les personnes reconnues "travailleur handicapé" titulaires de la RQTH, les victimes d'accident du travail ou de maladie professionnelle ayant une incapacité permanente au moins égale à 10% et titulaire d'une pension d'invalidité, et depuis le 1er janvier 2006, les titulaires d'une carte d'invalidité et les bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé.

FORMAPAP Centre - Ouest

6, rue Saint-André
72 000 LE MANS
Tél. : 02 43 84 55 15
Fax : 02 43 84 55 20
E-mail : centre-ouest@formapap.com

FORMAPAP Sud - Ouest

11, avenue d'Archimède
Bâtiment A - Cellule 1
33 600 PESSAC
Tél. : 05 56 39 97 87
Fax : 05 56 39 39 28
E-mail : sud-ouest@formapap.com

FORMAPAP Sud - Est

93 bis, rue Général Mangin
38 100 GRENOBLE
Tél. : 04 76 49 85 10
Fax : 04 76 96 97 13
E-mail : sud-est@formapap.com

FORMAPAP Ile de France - Normandie

154, boulevard Haussmann
75 008 PARIS
Tél. : 01 53 89 25 05/24 54
Fax : 01 53 89 24 44
E-mail : idfn@formapap.com

FORMAPAP Nord

Entreprises et Cités
40, rue Eugène Jacquet
59 700 MARCQ EN BAROEUL
Tél. : 03 20 99 24 23
Fax : 03 20 99 24 21
E-mail : nord@formapap.com

FORMAPAP Est

Maison de l'Entreprise
Site Technologique Saint Jacques II
8, rue Alfred Kastler - MAXEVILLE
54 524 LAXOU Cedex
Tél. : 03 83 95 65 85
Fax : 03 83 95 65 01
E-mail : est@formapap.com

Conseillères Handicap référentes



MARIELLE SPESSATO

FORMAPAP

11, avenue d'Archimède
Bâtiment A - Cellule 1
33 600 PESSAC
Tél. : 05 56 39 97 87
Fax : 05 56 39 39 28
Portable : 06 18 98 55 98
msspassato@formapap.com



CAROLE COËFFIER

FORMAPAP

Entreprises et Cités
40, rue Eugène Jacquet
59 700 MARCQ EN BAROEUL
Tél. : 03 20 99 45 63
Fax : 03 20 99 24 21
Portable : 06 18 98 33 66
ccoeffier@formapap.com